

PROCÈS-VERBAL SUCCINCT

de la 102^{ème} Assemblée des délégués de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique du 22 octobre 2022 à Soleure/SO

Direction : Brigitte Häni, présidente de la commission d'administration de la CAS-FSG

1. Appel

Ayant droit de vote : Au total 53 voix d'associations avec 173 délégués ayant droit de vote. Autres participants: 7 membres du conseil de la Société coopérative, 7 membres de la commission d'administration de la CAS, rédactrice du procès-verbal de la CAS, 5 membres de la commission de contrôle de gestion de la FSG, 3 chefs de secteur / présidents de commission, 6 membres de la direction, 19 invités d'honneur, 64 membres de la garde d'honneur, 10 employés du secrétariat, 14 membres du comité d'organisation (y compris accompagnement d'honneur), 2 représentants médias et 2 autres personnes (y compris interprètes) - soit un total de 313 personnes présentes.

2. Election des scrutateurs

Les membres de la CCG sont élus tacitement comme scrutateurs.

3. Election de l'organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA est confirmé à l'unanimité comme organe de révision.

4. Election complémentaire conseil de la Société coopérative

Aurélië Fänger, nouvellement élue membre du CC, qui succède à Eliane Giovanola, est également élue sans voix contraire comme membre du conseil de la Société coopérative.

5. Rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel, les comptes annuels au 31 décembre 2021, le budget 2023 et le rapport de l'organe de révision

Aucune discussion n'est demandée à propos du rapport de gestion, y compris

- le procès-verbal de l'Assemblée des délégués de la Société coopérative du 23 octobre 2021 à Martigny/VS
- le rapport annuel, les comptes annuels 2021, le rapport de l'organe de révision
- et le budget 2023.

6. Prise de décision

6.1 Approbation du rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2021

Le rapport de gestion, y compris le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2021, est approuvé à l'unanimité. De plus, il est pris connaissance du rapport de l'organe de révision.

6.2 Utilisation du résultat annuel comptes 2021

Sur proposition de la commission d'administration et du conseil de la Société coopérative, l'Assemblée des délégués de la Société coopérative décide à l'unanimité d'utiliser le bénéfice du bilan 2021 de CHF 189'762.54 comme suit :

CHF 100'000.00	Attribution à la Fédération suisse de gymnastique (FSG)
CHF 89'762.54	Report au compte 2022

6.3 Approbation du budget 2023

Le budget 2023 avec une perte de 170'600 francs est approuvé sans voix contraire.

7. Divers

- Après huit années passées au poste d'administratrice, Claudia Steiner quittera la Caisse d'assurance de sport le 31 octobre 2022. Brigitte Häni la remercie pour son extraordinaire engagement, elle lui souhaite le meilleur pour son avenir professionnel et privé et lui remet un présent.
Caroline Figueroa, qui lui succède, a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2022. Brigitte lui souhaite la bienvenue au nom de la Société coopérative et lui souhaite tout de bon dans son travail ainsi que beaucoup de satisfaction et de plaisir.
- La prochaine journée d'informations des responsables des assurances des associations aura lieu vendredi 29 septembre 2023. L'invitation ainsi que le programme seront envoyés vers le mois de juin 2023.
- Les changements intervenant dans le droit des sociétés anonymes et des coopératives au 1^{er} janvier 2023 rendent nécessaire la révision de nos statuts. La CAS souhaite profiter de cette occasion pour revoir sa structure organisationnelle. Toutes les modifications seront prises en compte dans la révision des statuts.
- La commission d'administration ainsi que le conseil de la Société coopérative souhaitent constituer un fond d'excédents alimenté par l'attribution du bénéfice net ou d'une partie de celui-ci. Ce fonds devrait permettre de verser sporadiquement des participations aux associations, voire de les compenser avec des créances de prime ultérieures. Les détails seront fixés par voie réglementaire. La décision portant sur l'utilisation du bénéfice restera du ressort de l'Assemblée des déléguées de la Société coopérative à l'avenir.
- Les CO de fête de gymnastique ont encore jusqu'au 31 octobre 2022 pour déposer une demande de soutien pour les mesures de protection corona mises en place lors des fêtes de gymnastique dans le cadre du fonds de 300'000 francs constitué. Les CO des différentes fêtes de gymnastique 2022 en ont déjà été informés à maintes reprises.
- Tous les participants de l'Assemblée des déléguées de la Société coopérative reçoivent une nouvelle fois un présent de la CAS fabriqué par une droguerie de Soleure dirigée par une gymnaste active. Il s'agit d'un fluide servant à chauffer et détendre les muscles et d'un produit pour le bain relaxant et décontractant.
- Brigitte Häni termine en remerciant le président central Fabio Corti, l'entier du conseil de la Société coopérative, la commission d'administration, l'administratrice et les collaboratrices de l'administration ainsi que toutes les associations et sociétés FSG pour leurs précieux soutien et collaboration.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE CAISSE D'ASSURANCE DE SPORT DE LA FSG

Président du conseil de la Société coopérative : Fabio Corti
Présidente de la commission d'administration : Brigitte Häni
Rédactrice du procès-verbal : Eveline Zumsteg